

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.205

L'An deux Mille Treize, le 8 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 octobre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
Mme MONJOIN représentée par M. GUIARD  
M. SERVIT représenté par M. QUENTIN

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON  
Mme DESCHANP  
Mme DUMAS  
Mme LEFEBVRE  
M. MERLE  
M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GARE INTERMODALE DE ROYAN - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : 1 ABSTENTION  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a approuvé le programme du projet d'aménagement de la gare intermodale de Royan et a décidé de solliciter l'inscription de cette opération au Contrat de Projet Etat/Région (CPER) 2007/2013.

Le 21 décembre 2012, le Conseil communautaire de la CARA a validé l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel de cet aménagement.

Les 23 septembre 2013 et 18 octobre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes de l'avant-projet et le plan de financement définitif :

- L'extension du projet de parking courte durée de cinquante-trois places à un minimum de quatre-vingt-une places,
- La réduction du nombre de places de taxis à dix ou lieu de quatorze,
- La réduction du nombre de quais de bus à quinze au lieu de dix-sept,
- Le report dans une seconde phase de la réalisation du parking sud mutualisé,

et dans le cadre de l'aménagement général du quartier de la gare :

- la création d'un parking de stationnement de cinquante-cinq places, entre la piscine et le stade d'Honneur, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Royan.

Le projet (phase PRO) est estimé à 4 966 793 € HT, coût bilan de l'opération à valeur d'octobre 2013, y compris l'actualisation :

- Travaux : 3 563 802 € HT décomposé comme suit :
  - Infrastructure (voirie, bordures, signalisation, réseau d'eaux pluviales, éclairage...)
  - Démolition de bâtiments
  - Mobilier urbain (information dynamique, abri-vélos, abri-voyageurs, ...)
- Honoraires et divers (géomètre, géotechnique, loi sur l'eau, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, communication, ...) 483 593 € HT
- Acquisitions foncières : 721 398 € HT
- Financement d'ouvrages ferroviaires impactés par l'aménagement (dépose des voies, reconstitution des réseaux et déplacement des heurtoirs) : 198 000 € HT

Ce projet étant inscrit au CPER 2007/2013, il peut bénéficier d'un financement de l'Etat à hauteur de 1 200 000 € (soit 29,74 % de la dépense éligible, fixée à 4 034 690 €, hors parcs de stationnement) et de la Région Poitou-Charentes à hauteur de 722 105 € (soit 17,90 % de la dépense éligible fixée à 4 034 690 €, hors parcs de stationnement).

Ce projet est également éligible au Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), à hauteur de 300 000 € (soit 7,44 % de la dépense éligible fixée à 4 034 690 € HT hors parcs de stationnement).

Le plan de financement proposé par la CARA est établi de la manière suivante:

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL		
ETAT - CPER 2007/2013	1 200 000 €	24,126 %
REGION - CPER 2007/2013	722 105 €	14,54 %
FEDER	300 000 €	6,04 %
CONSEIL GENERAL 17	732 772 €	14,75 %
VILLE DE ROYAN	238 515 €	4,80 %
CARA	1 773 401 €	35,71 %
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4 966 793 €</b>	<b>100,00 %</b>

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le projet d'aménagement de la gare intermodale, à la phase PRO et d'approuver le plan de financement.

Il est néanmoins à noter que le projet accepté par la Ville de ROYAN devait comporter un parking de courte durée de 95 places ; or à ce jour, seul un minimum de 81 places a été proposé. Il conviendrait donc de demander que la participation de la ville de Royan soit conditionnée à la réalisation de cet objectif.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de valider le projet d'aménagement de la gare intermodale à la phase PRO, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour un montant global fixé 4 966 793 € HT, coût bilan de l'opération à valeur d'octobre 2013,
- d'approuver, sous la réserve d'augmenter le nombre de places du parking courte durée au maximum compte-tenu de l'espace disponible, le plan de financement de cet aménagement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL		
ETAT - CPER 2007/2013	1 200 000 €	24,126 %
REGION - CPER 2007/2013	722 105 €	14,54 %
FEDER	300 000 €	6,04 %
CONSEIL GENERAL 17	732 772 €	14,75 %
VILLE DE ROYAN	238 515 €	4,80 %
CARA	1 773 401 €	35,71 %
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4 966 793 €</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 novembre 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD